

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 310

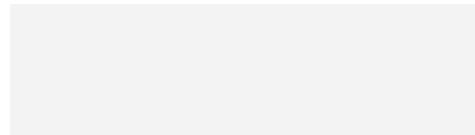
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

**Règlement 310** pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2016-2017-2018)

Adoption par le conseil : 19 janvier 2016

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 janvier 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier